



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de ladite municipalité, tenue au lieu habituel des sessions le 16 janvier 2024 à laquelle sont présentes les conseillères mesdames Valérie Beaurivage Vincent et Pascale Renzo Charbonneau, les conseillers, messieurs, Daniel Jacques et Claude Lacasse, formant quorum sous la présidence de monsieur Bruno Napert, maire suppléant, en présence de Madame Pénélope Larose, directrice générale et secrétaire-trésorière qui assure le greffe de session.

Absence motivée : Monsieur le maire Daniel Plouffe

Règlement n° 335 concernant la taxation 2024 – Adoption

2024-01-04

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère, Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 335 « Règlement de taxation 2024 ».

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce 22 janvier 2024

PLarose

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière